
Lettre des représentants Delacroix et Musset, en mission dans le département de Seine-et-Oise, annonçant la lettre du citoyen Lepeletier, frère du premier martyr de la liberté, lors de la séance du 14 frimaire an II (4 décembre 1793)

Charles Delacroix de Contaut, Joseph Mathurin Musset

Citer ce document / Cite this document :

Delacroix de Contaut Charles, Musset Joseph Mathurin. Lettre des représentants Delacroix et Musset, en mission dans le département de Seine-et-Oise, annonçant la lettre du citoyen Lepeletier, frère du premier martyr de la liberté, lors de la séance du 14 frimaire an II (4 décembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 605;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39966_t1_0605_0000_3;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Argenterie simple.

Un ciboire couvert, trois calices, trois patènes, cinq petits vases aux huiles, une coquille, un petit ciboire pour les malades, une custode, du poids de dix-huit mares quatre onces.

Le tout a été représenté par le citoyen Percheron, desservant de la succursale, et pesé par le citoyen Lumière, qui a attesté que d'après lesdites pesées le total du poids est de trente-deux mares deux onces.

Fait et arrêté en la sacristie de la succursale de Saint-Valérien.

Le citoyen Percheron a déclaré n'avoir connaissance que de ces objets après la plus ample recherche, et que le sacristain qui pourrait assurer s'il n'y a rien donné (*sic*) parce qu'il en est dépositaire de confiance, se trouve démenti.

Signé : PERCHERON; LUMIÈRE le jeune,
BIGNON, BARBEREAU.

Le même jour, nous étant rendus à la succursale de Saint-Jean, avons en l'absence du desservant qui est en campagne, et sur la remise à nous faite par Jean Petit, sacristain et marguillier, enlevé et fait peser l'argenterie par le citoyen Lumière, comme il suit :

Vermeil.

Un calice, sa patène et un soleil pesant sept mares trois onces.

Argenterie ordinaire.

Un calice et sa patène, un ciboire, une custode, trois vases à huile, pesant six mares quatre onces.

Petit a déclaré qu'il ne connaît pas d'autre argenterie.

Fait lesdits jour et an.

Signé : PETIT; LUMIÈRE le jeune;
BIGNON; BARBEREAU.

Et le même jour, a été procédé au pesage de l'argenterie remise à la municipalité, restant d'églises supprimées.

Vermeil.

Deux soleils, où il est resté quelques pierres, du poids de cinq mares sept onces trois gros.

Argenterie simple.

Deux soleils, deux ciboires, trois calices avec patène, une coquille, du poids de seize mares trois onces.

Une couverture de ciboire brodée en or et galonnée, du poids de trois onces.

Fait et arrêté lesdits jour et an, le citoyen Lumière l'aîné a signé avec nous.

Signé : LUMIÈRE; BARBEREAU; BIGNON.

Four copie conforme :

BARBÉ, secrétaire.

Les représentants du peuple près le département de Seine-et-Oise, envoient une lettre du citoyen Lepeletier, frère du premier martyr de la liberté, qui renferme les expressions d'un patriotisme pur et énergique (1).

Suit la lettre des représentants du peuple dans le département de Seine-et-Oise (2).

J.-M. Musset et Ch. Delacroix, représentants du peuple députés dans le département de Seine-et-Oise, au citoyen Président de la Convention nationale.

« Versailles, le 13 frimaire, l'an II de la République une et indivisible.

« Citoyen collègue,

« Nous te transmettons une lettre qui nous a été écrite par le frère du premier martyr de la liberté, que nous avons appelé à l'administration du district de Mantes. Nous te prions d'en faire part à la Convention. Elle verra avec plaisir que Le Peletier n'est pas mort tout entier.

« Salut et fraternité.

« CH. DELACROIX; J.-M. MUSSET. »

Amédée Le Peletier, aux citoyens Charles Lacroix et Jacques-Mathurin Musset, représentants du peuple dans le département de Seine-et-Oise (3).

« De Mantes, ce 30 brumaire, l'an II de la République une et indivisible.

« Citoyens,

« J'avais résolu de suivre jusqu'à la mort la route que m'avait tracée mon frère; la tâche que vous m'avez imposée est une nouvelle raison de ne jamais m'en détourner. J'en prends ici l'engagement et, pour qu'il soit plus authentique, je vous prie de donner connaissance de cette lettre à la Convention nationale. Dites à la Montagne que le sang de celui qui a donné sa vie pour défendre ses principes m'anime et que l'énergie qu'il a montrée est aussi dans mes veines. Mais vous le savez, représentants, vous m'avez tiré de la plus paisible occupation; le patriotisme est dans mon cœur; mais pour remplir la tâche que m'impose la mort de Le Peletier, mon frère, j'ai en outre le plus grand besoin des conseils de ses frères de la Montagne. Si vous obtenez d'eux ce que je leur demande, tournez-vous alors de l'autre côté et faites trembler ceux qui veulent des tyrans en leur apprenant qu'il existe encore des Le Peletier pour voter leur mort.

« Salut, amitié et fraternité.

« A. LE PELETIER, administrateur
du district de Mantes. »

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 344.

(2) *Archives nationales*, carton C. 283, dossier 799.

(3) *Ibid.*